

Compte rendu de séance

Séance du 13 Avril 2022

L' an 2022 et le 13 Avril à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie de Pullay sous la présidence de Monsieur SOUCHAY Serge Maire.

Présents : M. SOUCHAY Serge, Maire, Mmes : DOS SANTOS CLARO Sylvie, MM : FESSAN Lionel, HUET Alain, JANIK Jean-Jacques, MALLEZ Didier, SAMON Michel

Excusés : M. CENSIER Gérard (donne pouvoir à Mme DOS SANTOS CLARO Sylvie), Mme DANTU Sylvie (donne pouvoir à M. SAMON Michel)

Absents : M. BOURDIN Emmanuel, M. HERISSON Bernard

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 7

Date de la convocation : 06/04/2022

Date d'affichage : 06/04/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Evreux
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé secrétaire : M. JANIK Jean-Jacques

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- 1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 21 MARS 2022
- 2/ AVIS SUR UN PROJET D'EXPLOITATION D'UNE USINE DE RECYCLAGE DE PAPIERS EN PÂTE A PAPIER DESENCRÉE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - 2022_10
- 3/ SUBVENTIONS 2022 - 2022_11
- 4/ PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DES ENFANTS SCOLARISÉS A BOURTH - 2022_12
- 5/ PARTICIPATION AUX FRAIS DE RESTAURATION SCOLAIRE DES ENFANTS A L'ECOLE DE BOURTH - 2022_13
- 6/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS - 2022_14
- 7/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - 2022_15
- 8/ VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022 - 2022_16
- 9/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - 2022_17
- 10/ QUESTIONS DIVERSES

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 21 MARS 2022

Des remarques à ajouter au compte-rendu :

3/ discussion : Il a été suggéré la construction d'un terrain de tennis : impossible sur ce terrain, problème sur la rédaction du questionnaire.

A ajouter : *le questionnaire n'est pas conforme aux différents projets suggérés lors de la réunion du 21.02.22 (logements locatifs, terrain de tennis, jeux, projet pour jeunes...).*

5/ Questions diverses : Lors de la prise de note de la secrétaire de séance, il a été noté "construction d'un petit hall" à la salle polyvalente au lieu de "grand hall".

2/ réf : 2022 10 : AVIS SUR UN PROJET D'EXPLOITATION D'UNE USINE DE RECYCLAGE DE PAPIERS EN PÂTE A PAPIER DESENCRÉE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la Société INOVA PULP & PAPER pour l'exploitation d'un site de recyclage de papiers usagés en pâte désencrée sur la commune d'Alizay (27).

Le process fait appel à de l'épandage de carbonate de calcium issu des opérations de désencrage de vieux papiers. Le plan d'épandage impactera 165 communes de l'Eure et 191 communes de la Seine-Maritime.

La commune de Pullay est comprise dans le plan d'épandage ou située dans un rayon de 3 kms autour du périmètre du projet.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil sont favorables à l'épandage de carbonate de calcium issu des opérations de désencrage de vieux papiers.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

3/ réf : 2022 11 : SUBVENTIONS 2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les subventions versées aux associations suivantes .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions et les cotisations suivantes au titre de l'année 2022 :

- Ligue contre le cancer	350.00 €
- Amis des chasseurs	700.00 €
- A.D.M.R.	600.00 €
- Jeunes Sapeurs-Pompiers de Verneuil	350.00 €
- Chemins d'Enfance de Verneuil sur avre	50.00 €
- Vie et Espoir	200.00 €
- Ateliers de la Solidarité	200.00 €
- A.F.S.E.P.	250.00 €
- Fondation du Patrimoine	200.00 €
- Association Française contre la Myopathie	200.00 €
- Centre de Formation d'apprentis de Seine-Maritime	70.00 €
- Centre de Formation d'Apprentis de l'Eure	140.00 €
- Comité des fêtes	1 500.00 €
- Champs de tir (Tireurs sportifs de Pullay)	700.00 €

Ces crédits seront prévus au budget 2022 - article 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé".

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

4/ réf : 2022 12 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DES ENFANTS SCOLARISÉS A BOURTH

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune verse une participation pour les

frais de scolarité 2021 des enfants scolarisés à Bourth.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** que la participation par élève demandée par la municipalité de Verneuil serve de base de participations,

- **DÉCIDE** de participer aux frais de scolarité pour 1 enfant à l'école maternelle dont le montant s'élève à 1 250.30 € à Bourth,

- **DÉCIDE** de participer aux frais de scolarité pour 2 enfants à l'école primaire dont le montant s'élève à 661.16 € par enfant soit 1 322.32 €,

le montant total s'élève à **2 572.62 €**.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les opérations nécessaires au versement de ces participations sur justificatif présenté par la commune de Bourth,

Ces crédits seront prévus à l'article correspondant : 6558 "autres contributions obligatoires

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

5/ réf : 2022 13 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE RESTAURATION SCOLAIRE DES ENFANTS A L'ECOLE DE BOURTH

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune verse une participation aux frais de restaurant scolaire pour les enfants de la commune de Pullay scolarisés à Bourth.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-- **DÉCIDE** de participer aux frais de restauration pour l'année 2021 dont le montant s'élève à **619.09 €** (article 6573),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les opérations nécessaires au versement de ces participations sur justificatif présenté par la commune de Bourth,

Ces crédits seront prévus aux articles correspondants.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

6/ réf : 2022 14 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Sous la présidence de Monsieur Michel Samon adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 293 551.25 €

Recettes 860 528.27 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 : 566 977.02 €

Résultat de clôture du CCAS dissous au 31.12.21 : 6 450.16 €

Excédent de clôture 2021 (R 002) : 524 394.22 €

Investissement

Dépenses 88 001.94 €

Recettes 37 180.98 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 : - 50 820.96 €

Résultat de clôture du CCAS dissous au 31.12.21 : 15 000.00 €

Résultat de clôture 2021 (D 001) : - 35 820.96 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 13 212.00 €

Besoin de financement (R 1068) : 49 032.96 €

Hors de la présence de Monsieur Serge Souchay, maire, le conseil municipal approuve à le compte administratif du budget communal 2021 (6 voix pour, 2 abstentions)

7/ réf : 2022 15 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

8/ réf : 2022 16 : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Monsieur le Maire rappelle les taux 2021 et propose d'appliquer les taux de référence de 2021 pour 2022 comme suit :

	2021	2022
Taxe foncière bâti	23.95 %	23.95 %
Taxe foncière non bâti	7.18 %	7.18 %

Au vu des éléments fournis par l'Etat "1259" de notification des taux :

- le produit des taxes sera de	215 579 €
- le produit de la taxe d'habitation de	10 782 €
- le prélèvement FNGIR de	59 429 € (739221)
- les allocations compensatrices de	1 133 € (74834)
- la contribution coefficient correcteur	150 999 €
Le montant prévu au budget est de	75 362 € (731)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de maintenir les taux pour l'année 2022.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

9/ réf : 2022 17 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022 qui s'équilibre ainsi :

- fonctionnement à 920 087.22 €

- investissement à 457 372.18 €

Le Conseil Municipal approuve et vote le budget 2022 présenté.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

10/ QUESTIONS DIVERSES :

- Mme DOS SANTOS signale que le Val d'Haumont n'est plus aussi fleuri qu'auparavant, notamment le rond-point à l'entrée. Le centre du village est propre mais les artères délaissées.
M. SAMON propose de mettre des suspensions sur les lampadaires du Val d'Haumont.
- M. FESSAN signale d'un problème de nuisance sonore occasionnel à la salle polyvalente.
Faut-il installer un contrôleur de décibels ?
- Radar à proximité du lieu-dit "Les Graviers" : se renseigner à la Préfecture pour le versement d'une redevance.

Séance levée à: 20:00

En mairie, le 20/04/2022
Le Maire
Serge SOUCHAY

